

Conseil d'administration du mardi 03 février 2026

Délibérations

L'an deux mil vingt-six, Le trois février à 9h30, au crédit agricole -Village By CA, la Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Numéro d'ordre	OBJET	Approuvé/ Rejeté/ajourné
2026-01-01	Approbation du CA 2451126	Approuvé à l'unanimité
2026-01-02	Valorisation du foncier LANNION et PLOUISY	Approuvé à l'unanimité
2026-01-03	Constatation de la réalisation de la deuxième tranche de l'augmentation de capital	Approuvé à l'unanimité
2026-01-04	Modification corrélative des statuts	Approuvé à l'unanimité
2026-01-05	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	Approuvé à l'unanimité
2026-01-06	Valorisation d'excédent de trésorerie Approbation convention d'avance en compte courant d'associés entre la SEM Energies 22 et la SAS Bretagne Mobilité GNV	Approuvé à l'unanimité
2026-01-07	Acquisition du foncier sur Paimpol-quartier de Kernoa pour la création d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur.	Approuvé à l'unanimité journée

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2026-01-01

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-849120241-20260203-20260101-DE

L'an deux mil vingt-six, Le trois février à 9h30, au crédit agricole -Village By CA, la Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- Mr Erwan CHARLOT représentant le Crédit Mutuel- ARKEA en visioconférence,

Etaient représentés :

- M. Mr Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Karine CHATEL représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit agricole,
- Mme Chloé POLETTI représentante de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire en visioconférence,
- M. Vincent LUCAS (SEM énergies 22),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE 22),
- Mme Mallaury AROCA (SEM énergies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Pierre GOUZI représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Jérôme MASSE (SDE 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représenté par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 novembre 2025

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2025 en annexe ; Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2025 en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2025 en annexe

-PRECISE que le point relatif à « la prise de participation de la SEM Énergies 22 dans la société Parc Éolien de Saint-Ygeaux » doit être complété afin d'indiquer qu'un débat supplémentaire sera nécessaire avant toute décision définitive concernant la prise de participation de la SEM Énergies 22 dans ce projet.

SEM Energies 22
Le Président-Directeur Général
de la SEM Energies 22
53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Dominique RAMARD / contact@sem-energies22.bzh
Tél. 02 96 01 20 20 / www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le 24 FEV. 2026

24 FEV. 2026

Le Secrétaire de Séance

Vincent LUCAS



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2026-01-02

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-849120241-20260203-20260102-DE

L'an deux mil vingt-six, Le trois février à 9h30, au crédit agricole -Village By CA, la Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- Mr Erwan CHARLOT représentant le Crédit Mutuel- ARKEA en visioconférence,

Etaient représentés :

- M. Mr Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Karine CHATEL représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit agricole,
- Mme Chloé POLETTI représentante de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire en visioconférence,
- M. Vincent LUCAS (SEM énergies 22),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE 22),
- Mme Mallauray AROCA (SEM énergies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Pierre GOUZI représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Jérôme MASSE (SDE 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représenté par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Valorisation des fonciers

Dans le cadre de la construction des stations GNV, la SEM Energies 22 a préalablement acté l'acquisition des terrains situés à Lannion et Plouisy.

Pour se conformer aux règles de concurrence et garantir un modèle économique pérenne, la SEM Energies 22 devra conclure un contrat de location de ces terrains avec la SASU Bretagne Mobilité GNV 22.

Le conseil d'administration avait précédemment validé, pour les stations de Quévert, Trégueux et Châtaudren-Plouagat, un loyer fixé à 8 % de la valeur réelle du terrain, tout en maintenant à la charge de la SEM Energies 22 le paiement des taxes foncières.

Il est proposé au conseil d'administration d'étendre ces mêmes conditions aux terrains de Lannion et Plouisy.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'appliquer le taux de 8% pour déterminer les loyers que versera la SASU BM GNV 22 à la SEM Energies 22.

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire. (Baux emphytéotiques...)

SEM Energies 22
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22 - 22000 Saint-Brieuc
33, Boulevard Carnot
Dominique RAMARD
Tel. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture 24 FEV. 2026
- Par affichage le 24 FEV. 2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2026-01-03

L'an deux mil vingt-six, Le trois février à 9h30, au crédit agricole -Village By CA, la Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- Mr Erwan CHARLOT représentant le Crédit Mutuel- ARKEA en visioconférence,

Etaient représentés :

- M. Mr Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Karine CHATEL représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit agricole,
- Mme Chloé POLETTI représentante de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire en visioconférence,
- M. Vincent LUCAS (SEM énergies 22),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE 22),
- Mme Mallauray AROCA (SEM énergies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Pierre GOUZI représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Jérôme MASSE (SDE 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représenté par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Constatation de la réalisation de la deuxième tranche de l'augmentation de capital

Le Président rappelle que lors de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2024 pour un montant de 10.047.000 euros, les actions nouvelles de numéraire émises à l'occasion de cette augmentation de capital n'ont été libérées qu'à hauteur de 36,06%, et que le solde devait être libéré dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Le Conseil d'administration en date du 26 novembre 2025 a donc :

- procédé à l'appel de 27,35% du montant nominal des actions de numéraire à libérer, soit la somme globale de 2.748.000 euros, conformément à un plan de libération annexé au pacte d'actionnaires signé en date du 23 octobre 2024 ;
- décidé que les fonds seraient versés à compter du 26 novembre 2025 jusqu'au 31 janvier 2026 ;
- conféré tous pouvoirs à son Président afin de procéder à cet appel de fonds, d'inviter les actionnaires à verser les sommes dues, d'accepter la libération par compensation, de mettre en demeure les actionnaires défaillants et de poursuivre le cas échéant la vente forcée de leurs titres, le tout dans les conditions légales, réglementaires et statutaires.

Le Conseil d'administration constate donc, à l'appui des bulletins de souscriptions en numéraire établis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dudit plan de libération et des justificatifs de versement produits par la Société, que la somme de 2.748.000 euros a été libérée comme suit :

Actionnaires	Capital social initial (2018)	Montant des souscriptions à l'augmentation de capital du 04.10.2024	Capital social post-augmentation de capital	Libération de la 1^{ère} tranche le 15/01/2025	Libération de la 2^{nde} tranche le 03.02.2026
SDE 22	960.000 €	7.360.000 €	8.320.000 €	2.654.000 €	2.013.000 €
Caisse des Dépôts & Consignations	240.000 €	1.507.000 €	1.747.000 €	543.000 €	412.000 €
ARKEA	80.000 €	100.000 €	180.000 €	36.000 €	27.000 €
Caisse d'Epargne	80.000 €	420.000 €	500.000 €	152.000 €	115.000 €
CA	80.000 €	500.000 €	580.000 €	180.000 €	137.000 €
LE DU	80.000 €	80.000 €	160.000 €	29.000 €	22.000 €
STURNO	80.000 €	80.000 €	160.000 €	29.000 €	22.000 €
TOTAL	1.600.000 €	10.047.000 €	11.647.000 €	3.623.000 €	2.748.000 €

La libération du surplus interviendra sur décision du conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans un délai qui ne pourra excéder cinq ans.

Le Président soumet à l'examen du Conseil l'ensemble des documents précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **CONSTATE** la réalisation de la deuxième tranche de l'augmentation de capital ;
- **AUTORISE** Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur Général, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

24 FEV. 2026

24 FEV 2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS

Vince
nt
LUCAS

Signature
numérique de
Vincent LUCAS

Date :

2026.02.24

12:20:38 ®

+01'00'

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2026-01-04

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-849120241-20260203-20260104-DE

L'an deux mil vingt-six, Le trois février à 9h30, au crédit agricole -Village By CA, la Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été élargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- Mr Erwan CHARLOT représentant le Crédit Mutuel- ARKEA en visioconférence,

Etaient représentés :

- M. Mr Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Karine CHATEL représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit agricole,
- Mme Chloé POLETTI représentante de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire en visioconférence,
- M. Vincent LUCAS (SEM énergies 22),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE 22),
- Mme Mallaury AROCA (SEM énergies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Pierre GOUZI représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Jérôme MASSE (SDE 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représenté par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Modification corrélative des statuts

Le Président propose, compte tenu de la décision qui précède, de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

-DECIDE de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 7 – APPORTS :

7.1 – Apports initiaux en capital

[...]

Aux termes des décisions du Conseil d'administration en date du 3 février 2026, il a été constaté la réalisation de la libération de la deuxième tranche de l'augmentation de capital sociale décidée le 4 octobre 2024.

7.2 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 11.647.000 €. Il est divisé en 11.647 actions d'une seule catégorie de 1.000 euros chacune, libérée à hauteur de 63,41 %.

La libération du surplus interviendra sur décision du Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans un délai qui ne pourra excéder cinq ans. »

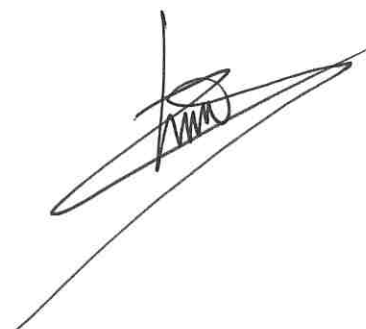
-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général à signer tout document se rapportant à cette affaire.

SEM Energies 22
Le Président Directeur Général
53, Boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Dominique RAMARD
Tel. 02 96 01 20 70 contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Délibération rendue exécutoire 24 FEV. 2026
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

24 FEV. 2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2026-01-05

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-849120241-20260203-20260105-DE

L'an deux mil vingt-six, Le trois février à 9h30, au crédit agricole -Village By CA, la Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été élargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- Mr Erwan CHARLOT représentant le Crédit Mutuel- ARKEA en visioconférence,

Etaient représentés :

- M. Mr Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Karine CHATEL représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit agricole,
- Mme Chloé POLETTI représentante de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire en visioconférence,
- M. Vincent LUCAS (SEM énergies 22),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE 22),
- Mme Mallaury AROCA (SEM énergies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Pierre GOUZI représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Jérôme MASSE (SDE 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représenté par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions adoptées.

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD
53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

24 FEV. 2026

24 FEV. 2026

Le Secrétaire de Séance

Vincent LUCAS



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-849120241-20260203-20260106-DE

Délibération N°2026-01-06

L'an deux mil vingt-six, Le trois février à 9h30, au crédit agricole -Village By CA, la Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- Mr Erwan CHARLOT représentant le Crédit Mutuel- ARKEA en visioconférence,

Etaient représentés :

- M. Mr Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Karine CHATEL représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit agricole,
- Mme Chloé POLETTI représentante de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire en visioconférence,
- M. Vincent LUCAS (SEM énergies 22),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE 22),
- Mme Mallaury AROCA (SEM énergies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Pierre GOUZI représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Jérôme MASSE (SDE 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représenté par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Approbation convention d'avance en compte courant d'associés
Bretagne Mobilité GNV

Afin de financer le besoin en fonds de roulement nécessaire au démarrage de BMGNV, il a été décidé de recourir à un compte courant d'associé (conditions similaires pour les 4 SEM bretonnes).

Les apports en compte courant d'associés seront effectués conformément aux termes et conditions définis de la convention de compte courant d'associés (annexe 2A), laquelle fixe notamment le montant de 250 000€, les conditions financières, les modalités de remboursement et l'ensemble des conditions applicables.

Il est proposé au conseil d'administration de statuer sur les conditions de la convention de compte courant d'associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention d'avance en compte courant d'associés entre la SEM Energies 22 et la SAS Bretagne Mobilité GNV telle que définie.

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire. (Baux emphytéotiques...)

SEM Energies 22

Le Président Directeur Général
 de la SEM Energies 22
 53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
 Dominique PERRIN / contact@sem-energies22.bzh
 Tel. 02 96 01 20 20

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 / Saint-Brieuc

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
 - Par affichage le

24 FEV. 2026

24 FEV. 2026

Le Secrétaire de Séance
 Vincent LUCAS

Vince
 nt
 LUCAS

Signature
 numérique de
 Vincent LUCAS

Date :

2026.02.24

12:24:26

+01'00'

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-849120241-20260203-20260107-DE

Délibération N°2026-01-07

L'an deux mil vingt-six, Le trois février à 9h30, au crédit agricole -Village By CA, la Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- Mr Erwan CHARLOT représentant le Crédit Mutuel- ARKEA en visioconférence,

Etaient représentés :

- M. Mr Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO pour le groupe Entreprises ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Karine CHATEL représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit agricole,
- Mme Chloé POLETTI représentante de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire en visioconférence,
- M. Vincent LUCAS (SEM énergies 22),
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE 22),
- Mme Mallaury AROCA (SEM énergies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Pierre GOUZI représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),
- M. Jérôme MASSE (SDE 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La SEM Energies 22, représenté par Vincent LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Acquisition du foncier sur Paimpol -quartier de Kernoà pour la création d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur.

La commune de PAIMPOL consent à la vente du terrain issu de la parcelle cadastrée AH 400p, (lot "O" en l'état) d'une surface de 255 m², viabilisée, située rue Louis Guilloux à PAIMPOL à la SEM Energies 22 pour l'implantation d'une chaufferie bois.

Le prix du terrain est fixé à 85 €HT/m², soit un montant total de 21 675 €HT.

Les frais d'acquisition ainsi que le bornage seront à la charge de la SEM Energies 22.

L'acquisition de la parcelle sera conditionnée par l'obtention d'un permis de construire et d'un permis d'aménager définitif et purgé de tous recours.

Il est proposé au conseil d'administration de statuer sur l'achat de ce terrain pour l'implantation d'une chaufferie bois dans le quartier de Kernoà à Paimpol.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'achat de ce terrain pour l'implantation d'une chaufferie bois dans le quartier de Kernoà à Paimpol.

- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire. (Baux emphytéotiques...)

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Dominique RAIMARD
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh

Délibération rendue exécutoire
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

24 FEV. 2026

24 FEV. 2026

Le Secrétaire de Séance
Vincent LUCAS

